

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE AU SIÈGE SOCIAL LE MARDI 8 MAI 2007 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- THÉRÈSE MERCIER, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS,

- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- CARL DUBÉ, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beuregard
- PIERRE JEAN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ANDRÉ MERCIER, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale ;

2007-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 10 avril 2007
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Poste de la SQ
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles
 - 5.2.1 Déclaration des coûts pour la collecte sélective 2005-2006
 - 5.3 Gestion des boues de fosses septiques
 - 5.3.1 Ajustement proposé
 - 5.3.2 Calendrier de vidange
 - 5.3.3 Avis aux citoyens
 - 5.4 Sécurité incendie
 - 5.4.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 5.4.2 Procès-verbal de la rencontre des directeurs incendie du 23 avril 2007

- 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Comité de travail
- 5.6 Locaux
- 5.7 Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles
- 5.8 Renouvellement des assurances générales (15/05/2007 au 14/05/2008)
- 5.9 Pacte rural – Correction
- 5.10 Radio de la région
- 5.11 25^e anniversaire de la MRC
- 5.12 Téléphonie cellulaire
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Cours d'eau
 - 6.1.1 Rencontre du 14 mai avec des représentants du MDDEP et du MRNF
 - 6.2 Entente régionale – Inspecteurs
 - 6.3 Constats d'infraction – Pouvoir
 - 6.3.1 Protection et mise en valeur des forêts privées
 - 6.3.2 Collecte, transport et traitement des eaux usées de résidences et bâtiments isolés
 - 6.3.3 RCI
 - 6.3.4 Collecte sélective
 - 6.3.5 Circulation des véhicules motorisés et le bon usage du Parc linéaire Monk
 - 6.4 Protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 6.4.1 Dérogation - RCI sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 6.4.2 Avis de motion
 - 6.5 Table régionale - Véhicules hors route
 - 6.6 Québec Central
 - 6.7 Développement de bleuetières en terres publiques
 - 6.8 PGAF Forap
 - 6.9 CCA
 - 6.10 Prix du patrimoine
 - 6.11 Modifications - Règlement de zonage - Ville de Montmagny
 - 6.12 Projets régionaux
 - 6.12.1 Oies
 - 6.12.2 Grosse-Île
 - 6.13 Pollution lumineuse et projet
 - 6.14 Pacte rural
 - 6.15 Vélo (Routes MTQ 204 et 283)
- 7. CORRESPONDANCES
 - 7.1 Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet - Services implantés depuis 15 ans
 - 7.2 Ville de Montmagny – Nomination de M. Jean-Paul Boivin au CSP
 - 7.3 Actes de la Journée de la ruralité en Chaudière-Appalaches
 - 7.4 UMQ - Indexation des subventions pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 7.5 Nomination d'un représentant au C.A. du CAE
 - 7.6 Lettre du MAMR concernant une demande d'indexation du Programme d'aide aux MRC
 - 7.7 CRÉ – Transfert du solde du Fonds de diversification économique de la région Chaudière-Appalaches
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2007
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2007
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 Comité C.S. – Trois MRC
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Départ de M. Pierre Jean
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 10 AVRIL 2007

2007-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 avril 2007 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

La rencontre avec Mme Suzanne Frigon du Centre d'aide et de recherche en emploi (CARE) de Montmagny-L'Islet est reportée à la session de juin prochain.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 POSTE DE LA SQ

Des soumissions ont été reçues relativement aux derniers travaux correctifs à effectuer. Maintenant que les coûts sont connus, il reste à obtenir les commentaires sur ces frais pour être en mesure de fermer définitivement le projet et ensuite facturer les loyers exigibles.

5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.1 DÉCLARATION DES COÛTS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2005-2006

La firme mandatée par RECYC-QUÉBEC, pour effectuer la compilation des coûts déclarés pour la collecte sélective, a confirmé à la MRC de Montmagny une extension de délai jusqu'au 1^{er} mai 2007.

Tous les formulaires ont été expédiés à la firme « *Les Consultants S.M. inc.* » en respectant ce nouveau délai.

5.3 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

5.3.1 AJUSTEMENT PROPOSÉ

- CONSIDÉRANT que quelques contribuables ont demandé des vidanges d'urgence pour leur installation septique;
- CONSIDÉRANT que le contrat avec l'entreprise « *Transport S. Doiron* » débutait à compter du 1^{er} mai dernier conformément au tarif soumissionné;
- CONSIDÉRANT que, pour les citoyens ayant eu besoin de service entre la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 avril 2007, cela s'est traduit par un coup additionnel;
- CONSIDÉRANT que le service est tarifé sur le compte de taxes des citoyens à compter du 1^{er} janvier 2007 et qu'ils ne doivent pas être pénalisés par cet impératif administratif;
- CONSIDÉRANT que l'entrepreneur accepte que la date de début du contrat soit modifiée du « 1^{er} mai 2007 » au « 1^{er} janvier 2007 » et que la date de fin du contrat soit devancée du « 30 avril 2010 » au « 31 décembre 2009 »;

2007-05-03

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature d'un addenda au contrat afin de modifier la date de début du contrat du 1^{er} mai au 1^{er} janvier 2007 et que la date de fin du contrat, si l'option additionnelle de deux ans n'est pas exercée, soit le 31 décembre 2009.

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif à la présente résolution pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3.2 CALENDRIER DE VIDANGE

L'entrepreneur a déposé à la MRC de Montmagny le calendrier de vidange proposé qui débutera à compter du 21 mai prochain. Ce calendrier a également été acheminé aux municipalités concernées pour validation et information.

5.3.3 AVIS AUX CITOYENS

Depuis le vendredi 4 mai, les citoyens de Saint-Paul-de-Montminy sont informés par un avis par la poste. Les contribuables des autres municipalités du territoire seront également avisés, à tour de rôle, avec un délai de deux semaines précédant le début de la vidange prévue dans les municipalités.

5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

5.4.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

La rencontre qui devait se tenir dans la semaine du 23 avril 2007 n'a pas eu lieu. Elle est fixée au 9 mai prochain. À suivre.

5.4.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DES DIRECTEURS INCENDIE DU 23 AVRIL 2007

Le procès-verbal de cette rencontre est remis aux élus.

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 COMITÉ DE TRAVAIL

2007-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité de travail soit formé afin de réviser la rémunération des employés de même que la politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Montmagny et ce, pour les trois prochaines années.

QU'un comité de travail sera formé des élus suivants : M. Marcel Catellier, préfet, M. Rosario Bossé, préfet adjoint, et M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

5.6 LOCAUX

L'étude des scénarios retenus se poursuit.

5.7 PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO-INDUSTRIELLES

- CONSIDÉRANT la situation actuelle vécue au sein de notre MRC par rapport au fait que certaines municipalités mono-industrielles sont en difficulté et qu'une action rapide est souhaitée afin de maintenir la vigueur économique et surtout, de ne pas accentuer la morosité liée à l'incertitude créée par cette situation;
- CONSIDÉRANT que les démarches entreprises par la MRC de Montmagny remontent au mois de novembre 2006 relativement à une demande de participation au « Programme de soutien aux territoires en difficulté » ;
- CONSIDÉRANT qu'en date du 8 mai 2007, aucun échéancier de travail n'a encore été déposé malgré les nombreux suivis effectués par la MRC auprès du MAMR;
- CONSIDÉRANT que l'on juge vital pour l'économie de notre milieu et plus particulièrement pour nos industries forestières d'étudier divers domaines potentiels de diversification;

2007-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on informe la Ministre des Affaires municipales et des Régions de l'insatisfaction du milieu quant au traitement actuel de notre demande d'intervention;

DE DEMANDER à la Ministre des Affaires municipales et des Régions une réponse favorable à l'admission de la MRC de Montmagny à ce programme et d'obtenir un échéancier de travail qui tient compte des besoins urgents du milieu.

ADOPTÉ

5.8 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (15/05/2007 AU 14/05/2008)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité de la MRC de Montmagny (sans augmentation) pour la période du 15 mai 2007 au 14 mai 2008;
- CONSIDÉRANT que la prime annuelle est de 15 584 \$, plus les taxes, soit une somme totale de 16 986 \$.

2007-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR: M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des frais de l'assurance responsabilité annuelle au coût total de 16 986 \$.

ADOPTÉ

5.9 PACTE RURAL - CORRECTION

- CONSIDÉRANT qu'on aurait dû lire une aide financière de 3 800 \$ au lieu d'un projet de 3 070 \$ lors de la rédaction de la résolution n° 2005-11-23 adoptée au cours du mois de novembre 2005;
- CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'apporter une correction d'ordre administratif à cette dernière;

2007-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le libellé de la résolution n° 2005-11-23 aurait dû se lire comme suit :

« QUE la MRC de Montmagny accorde, via l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, une aide financière de 3 800 \$ à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard pour la réalisation d'un projet visant le maintien de son école primaire ».

ADOPTÉ

5.10 RADIO DE LA RÉGION

Une rencontre de travail a eu lieu dernièrement avec la Chambre de commerce et également avec la présence de MM. Jean-Guy Desrosiers et Marcel Catellier.

Un plan de communication est en construction afin d'informer les commerces et les citoyens sur nos appréhensions dans ce dossier, de sonder ceux-ci sur leurs intentions et leurs visions dans ce dossier, mais également sur les conséquences de la perte de la radio comme moyen de communication journalier et personnalisé pour la région.

Éventuellement, une demande de rencontre aura lieu avec les représentants de la station afin de faire le point sur ce dossier.

5.11 25^E ANNIVERSAIRE DE LA MRC

Le Conseil de la MRC de Montmagny désire souligner les 25 années d'existence de l'organisation. Une activité prévoyant l'invitation des anciens maires et préfets, de même que les directeurs généraux des municipalités est actuellement en préparation.

De plus, pour l'occasion, il serait opportun de publier un rapport annuel à transmettre à tous les citoyens de la MRC de Montmagny.

5.12 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Les territoires Centre et Sud de la MRC de Montmagny sont actuellement non desservis par la téléphonie cellulaire malgré des

demandes répétées par les années passées aux télé-communicateurs potentiels pouvant desservir ce territoire.

Lors d'une réunion de travail tenue le 8 mai dernier, le Conseil de la MRC de Montmagny a rencontré des représentants des compagnies TELUS et SOGETEL afin de leur faire part des besoins du milieu et également, de leurs attentes.

Les représentants concernés des deux entreprises se sont montrés intéressés à travailler avec le milieu en regardant les opportunités pour les deux parties.

Une demande sera acheminée à chacune des entreprises afin de voir les partenariats possibles.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 COURS D'EAU

6.1.1 RENCONTRE DU 14 MAI AVEC DES REPRÉSENTANTS DU MDDEP ET DU MRNF

Des travaux d'aménagement et d'entretien dans le Ruisseau-à-Paul sont à effectuer sur environ 455 mètres. Ils consistent en du déboisement végétal léger, du profilage de cours d'eau, de la modification de la géométrie du cours d'eau et de la stabilisation de rives. Comme dans tous les dossiers de cours d'eau, une entente est intervenue avec le propriétaire pour la réalisation de ces travaux.

Excavation Laurent & Frédéric Proulx a soumis pour un montant de 35 989,97 \$, et nous constatons qu'un montant de 12 596 \$ est prévu pour l'ensemencement hydraulique. Ces travaux de remise en état de la rive sont inacceptables compte tenu de l'ampleur de ceux-ci. Afin de clarifier ce qui peut être fait ou pas dans les cours d'eau, une rencontre avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est prévue le 14 mai à 9h à la MRC. Participeront à cette rencontre : NORAM, les entrepreneurs de la région et des représentants du monde agricole.

6.2 ENTENTE RÉGIONALE - INSPECTEURS

2007-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir pour l'année 2007 et suivante pour la fourniture du service d'inspection intermunicipale en bâtiment aux municipalités participantes afin de régulariser par résolution un service déjà en cours actuellement.

ADOPTÉ

6.3 CONSTATS D'INFRACTION - POUVOIR

6.3.1 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

2007-05-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale, le directeur général adjoint et la responsable des dossiers légaux et coordonnatrice de projets municipaux soient désignés, en plus de l'inspecteur régional en foresterie conformément à la réglementation en vigueur, comme fonctionnaires autorisés à délivrer les constats d'infraction pour toute infraction commise à la réglementation relative à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

ADOPTÉ

6.3.2 COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE RÉSIDENCES ET BÂTIMENTS ISOLÉS

2007-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale, le directeur général adjoint, la responsable des dossiers légaux et coordonnatrice de projets municipaux et la responsable de la gestion du service de collecte, de transport et de traitement des boues de fosses septiques soient désignés les fonctionnaires autorisés à délivrer les constats d'infraction pour toute infraction commise à la réglementation touchant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des résidences et bâtiments isolés.

ADOPTÉ

6.3.3 RCI

2007-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR: MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les inspecteurs en bâtiment des municipalités ou leurs adjoints, le directeur adjoint et coordonnateur à l'aménagement à la MRC de Montmagny et les inspecteurs régionaux soient désignés les fonctionnaires autorisés à délivrer les constats d'infraction pour toute infraction commise à la réglementation touchant notamment les règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny suivants :

- Règlement de contrôle intérimaire pour la cohabitation en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- Règlement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'affectation et à l'intégralité des emprises ferroviaires du territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3.4 COLLECTE SÉLECTIVE

2007-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale, le directeur général adjoint, la responsable des dossiers légaux et coordonnatrice de projets municipaux et les personnes responsables du service de gestion de collecte sélective à la MRC soient désignés les fonctionnaires autorisés à délivrer les constats d'infraction pour toute infraction commise à la réglementation touchant la collecte sélective sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3.5 CIRCULATION DES VÉHICULES MOTORISÉS ET LE BON USAGE DU PARC LINÉAIRE MONK

2007-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur adjoint et coordonnateur à l'aménagement et les inspecteurs régionaux soient désignés les fonctionnaires autorisés à délivrer les constats d'infraction pour toute infraction commise à la réglementation touchant la circulation des véhicules motorisés et le bon usage du Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ

6.4 PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

La MRC de Montmagny a adopté un RCI en mai 2005 concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Ce règlement interdit la construction ou l'agrandissement de bâtiments dans la plaine inondable, sauf dans certains cas, si une dérogation est autorisée par la MRC.

Un projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial sur la Rue Bossé est déposé à la Ville de Montmagny par l'entreprise Bossé et Frères. Le projet prévoit que toute la partie de la construction au-dessous de la cote d'inondation centenaire sera immunisée des infiltrations d'eau.

La procédure de dérogation inscrite au RCI stipule qu'une dérogation peut être accordée en vertu de la modification du document complémentaire du schéma d'aménagement ou de la révision du schéma.

Le schéma d'aménagement présentement en vigueur permet l'agrandissement de bâtiments en zone inondable. Puisque le RCI prévoit une possibilité de dérogation et que le schéma autorise également les constructions en zone inondable, si elles sont immunisées, le Conseil de la MRC peut accorder une dérogation au projet.

D'ici la tenue de la réunion de la MRC, la procédure proposée sera validée par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs.

6.4.1 DÉROGATION - RCI SUR LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny peut accepter une dérogation à la réglementation qui interdit l'agrandissement de bâtiment en zone inondable reconnue sur son territoire;

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Bossée et Frères a déposé un rapport d'étude produit par la firme BPR présentant la demande de dérogation, démontrant l'impact pratiquement inexistant et le manque de solution de rechange au projet déposé;
- CONSIDÉRANT que le demandeur devra respecter les normes d'immunisation définies par décret dans la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- CONSIDÉRANT que le projet sera réalisé dans un secteur urbanisé, desservi par des réseaux d'aqueduc et d'égout et qu'il n'aura pas d'impact sur l'environnement naturel;

2007-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny approuve la dérogation demandée par l'entreprise Bossé et Frères afin de procéder à l'agrandissement d'une entreprise commerciale sur le lot n° 3 061 213 à Montmagny;

QUE la MRC de Montmagny inscrira cette dérogation au RCI sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

QUE l'ouvrage qui sera réalisé suite à l'obtention de cette dérogation devra respecter le projet déposé dans le rapport d'étude déposé par la firme BPR et que les ouvrages devront être immunisés tel que prévu au décret dans la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

ADOPTÉ

6.4.2 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny, donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement de contrôle intérimaire abrogeant et remplaçant le RCI portant sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables sera adopté lors d'une réunion subséquente par la MRC de Montmagny afin :

- d'introduire la dernière politique ministérielle concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- de modifier la carte de la zone inondable de Montmagny;
- de procéder à une généralisation de la zone située au nord de l'Autoroute 20 entre la Route 283 et la Rue Saint-David et;
- d'identifier le lot n° 3 061 213 à Montmagny afin d'y autoriser une dérogation aux normes d'implantation des ouvrages en zone inondable pour l'agrandissement d'un commerce existant, selon l'étude déposée lors de la demande du requérant.

Jean-Guy Desrosiers
 Maire de Montmagny

6.5 TABLE RÉGIONALE - VÉHICULES HORS ROUTE

Le coordonnateur à l'aménagement présente une carte démontrant l'ampleur des réseaux de véhicules hors route (VHR) de la MRC de

Montmagny. Cette carte servira à la détermination du réseau permanent de sentiers de VHR en Chaudière-Appalaches. Une rencontre est prévue à la CRÉ le mercredi 9 mai à ce sujet avec les représentants des MRC de l'Est de la région.

6.6 QUÉBEC CENTRAL

La Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières désire acquérir une surlargeur de l'emprise du Québec Central devant l'usine Daaquam. Considérant que ce projet est d'utilité publique, qu'il ne menace pas l'intégrité de l'emprise ou les possibilités d'utilisation à des fins récréatives ou de transport, la MRC de Montmagny est favorable au projet de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières.

- CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition d'une partie de l'emprise du Québec Central par la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des RCI de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que le projet ne menace pas l'intégralité de l'emprise du Québec Central et les usages visés pour cette emprise;

2007-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières dans ses démarches d'acquisition d'une surlargeur dans le secteur Daaquam afin de procéder à l'aménagement paysager de la partie de terrain qui sera acquise.

ADOPTÉ

6.7 DÉVELOPPEMENT DE BLEUETIÈRES EN TERRES PUBLIQUES

Le mercredi 9 mai, la MRC de Montmagny est invitée à participer à une rencontre visant à faire le point sur les possibilités de développement de bleuetières dans la partie Sud du territoire de la MRC. L'ordre du jour et la cartographie qui seront utilisés pour cette rencontre sont présentés par le coordonnateur à l'aménagement au Conseil de la MRC.

6.8 PGAF FORAP

La MRC de Montmagny est invitée à participer à une première rencontre d'information et d'échange sur le projet de « Plan général d'aménagement forestier ». Le coordonnateur à l'aménagement participera à cette rencontre afin de s'assurer du respect des préoccupations de la MRC de Montmagny.

6.9 CCA

- CONSIDÉRANT que l'UPA de la Côte-du-Sud a proposé deux candidatures à la MRC de Montmagny afin de combler le poste vacant au sein du CCA de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT la démission d'un membre du CCA représentant le monde agricole et la proposition de l'UPA de deux candidats afin de recomblé le poste vacant;

2007-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme M. Germain Moreau à titre de membre du CCA de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.10 PRIX DU PATRIMOINE

Le Conseil de la Culture informe la MRC de Montmagny du coût pour assister au Prix du Patrimoine Québec Chaudière-Appalaches. La MRC de Montmagny a déterminé trois lauréats pour cet événement. Les trois lauréats sont Les Frères Blais (artisans), M. Simon Gilbert (rénovation - restauration) et Tourisme Cap-Saint-Ignace (diffusion).

2007-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny défraie les coûts d'inscription à la soirée de remise des prix du patrimoine 2007 des lauréats de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.11 MODIFICATIONS - RÈGLEMENT DE ZONAGE - VILLE DE MONTMAGNY

La Ville de Montmagny a revu son projet de modification de sa réglementation de zonage pour la zone Ac-4. Le projet proposé correspond à la position du CCA et est conforme au schéma d'aménagement et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

CONSIDÉRANT que le projet de modification de la réglementation de zonage concernant la zone Ac-4 et prévoyant la création de la zone Ac-8 et d'inclure de nouveaux usages correspond à la recommandation du CCA de la MRC de Montmagny et est conforme au schéma d'aménagement et aux divers règlements de la MRC en vigueur;

2007-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le projet de modification du règlement de zonage de la zone Ac-4 en créant la zone Ac-8 et afin d'y autoriser l'usage « Restauration » en plus des usages permis.

QUE ce certificat soit émis lorsque le processus de consultation sera terminé et si le projet n'a pas subi de modification.

ADOPTÉ

6.12 PROJETS RÉGIONAUX

6.12.1 OIES

Conformément aux prévisions budgétaires 2007, la MRC participe au projet d'aires de gagnage et de nourrissage des oies sur les terrains de Montmagny et de l'Isle-aux-Grues.

Le coordonnateur à l'aménagement a communiqué avec le directeur du Service canadien de la Faune de la région du Québec afin de connaître les intentions d'Environnement Canada pour le projet. L'intention du service est de maintenir sa participation au projet, mais la procédure n'est pas encore acceptée par le ministère. Entre-temps, M. Bruno Nicole fait la démarche afin d'identifier l'intérêt et les besoins des agriculteurs participants.

Le coordonnateur à l'aménagement finalisera les ententes avec le Service canadien de la faune dans les prochains jours.

2007-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR: M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer les documents concernant la mise en place des aires de gagnage pour le printemps 2007;

QUE la MRC de Montmagny verse une somme de 1 000 \$ au CLD de la MRC de Montmagny afin de participer au projet d'aires de gagnage pour le maintien de champs attractifs sur des terres agricoles en collaboration avec l'UPA de la Côte-du-Sud et le Service canadien de la Faune.

ADOPTÉ

6.12.2 GROSSE-ÎLE

Conformément aux prévisions budgétaires de l'année 2007.

2007-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR: M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une somme de 2 000 \$ au CLD de MRC de Montmagny afin de participer financièrement au projet d'animation de la Grosse-Île par la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île.

ADOPTÉ

6.13 POLLUTION LUMINEUSE ET PROJET

Une correspondance de M. Denis Martel propose que la MRC de Montmagny intervienne afin de limiter la pollution lumineuse dans la région qui est encore considérée comme une région de grande qualité pour l'observation des étoiles.

De plus, M. Martel informe la MRC des possibilités de développer des projets d'observation sur l'ensemble du territoire de la MRC. Un document a été envoyé aux municipalités de la MRC à ce sujet.

6.14 PACTE RURAL

2007-05-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 5 875 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud afin de réaliser un projet d'aménagement d'un parc municipal au cœur du village évalué à 15 500 \$.

ADOPTÉ

6.15 VÉLO - ROUTES MTQ 204 ET 283

- CONSIDÉRANT que la Route 283 et une partie de la Route 204 sont le seul lien direct Nord/Sud par une route numérotée dans la MRC de Montmagny contrairement aux MRC de Bellechasse et L'Islet qui ont au moins deux routes numérotées;
- CONSIDÉRANT que plusieurs attraits touristiques, structures d'accueil et plusieurs festivals se sont développés le long de ces routes dont le Parc Régional des Appalaches, le Lac-Carré, la Pourvoirie DAAQUAM, le Centre Appalaches Spa-Lodge et les différents établissements de restauration;
- CONSIDÉRANT que le cyclotourisme est en plein essor au Québec;
- CONSIDÉRANT que le cyclotourisme pourrait être un support intéressant au développement touristique amorcé dans le secteur;
- CONSIDÉRANT que les réseaux de pistes cyclables dans une municipalité et inter-municipalité contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à l'attraction de la main-d'œuvre des résidents;
- CONSIDÉRANT qu'aucun programme n'est prévu pour créer un réseau de pistes cyclables le long de ces routes;

2007-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on demande au ministère des Transports d'effectuer le pavage des accotements lors de travaux de réparation, de reconstruction ou de rénovation sur la Route 283 et la portion de la Route 204 (entre Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières), afin d'obtenir un réseau de pistes cyclables contribuant ainsi au développement touristique et à la qualité de vie des citoyens de ces municipalités.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET - SERVICES IMPLANTÉS DEPUIS 15 ANS

Faisant suite à une discussion survenue, la municipalité a jugé opportun de faire parvenir une liste des organismes qui ont été présents sur le territoire de celle-ci depuis les quinze dernières années jusqu'à aujourd'hui.

7.2 VILLE DE MONTMAGNY - NOMINATION DE M. JEAN-PAUL BOIVIN AU CSP

2007-05-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Jean-Paul Boivin soit nommé membre du Comité de sécurité publique. Celui-ci succède à M. Jean-François Lachance.

ADOPTÉ

7.3 ACTES DE LA JOURNÉE DE LA RURALITÉ EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

À titre informatif.

7.4 UMQ - INDEXATION DES SUBVENTIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

À titre informatif.

7.5 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU C.A. DU CAE

2007-05-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Émile Tanguay soit renommé représentant de la MRC de Montmagny sur le Conseil d'administration du Centre d'aide aux entreprises.

ADOPTÉ

7.6 LETTRE DU MAMR CONCERNANT UNE DEMANDE D'INDEXATION DU PROGRAMME D'AIDE AUX MRC

Réponse négative compte tenu des disponibilités budgétaires dans le cadre du pacte fiscal négocié.

7.7 CRÉ - TRANSFERT DU SOLDE DU FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES

- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus a transféré une somme de 11 515 \$ par MRC;
- CONSIDÉRANT que suite à une conversation avec M. Laurent Lampron, celui-ci a confirmé que la CRÉ allait contribuer pour le projet d'orthophotos pour l'ensemble des MRC de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la somme de 11 515 \$ pourrait être transférée au CLD de la MRC de Montmagny pour lui permettre de financer des projets et activités de diversification économique.

2007-05-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M.CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une somme de 11 515 \$ soit transférée au CLD de la MRC de Montmagny afin de lui permettre de financer des projets et activités de diversification économique.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2007

2007-04-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

C700086	552,79	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C700087	0,00	LES SERVICES BEN-SON S.E.N.C.
C700088	1007,30	LES SERVICES BEN-SON S.E.N.C.
C700089	1661,77	BEAUDRY & ASSOCIÉS, CONSULTANTS ÉVALUATION
C700097	1007,30	LES SERVICES BEN-SON S.E.N.C.
C700302	104,42	LABRECQUE, NANCY
C700303	1645,97	RACINE, DANIEL
C700304	15,17	SIMONEAU, DANY
C700305	9,00	GAGNON, PASCALE
C700306	358,12	PILOTE, NICOLAS
C700307	17,01	FORTIN, MYRIAM
C700308	375,76	LAPIERRE, ANDRÉ
C700309	131,20	ROY, JULIE
C700310	88,33	COUILLARD, SYLVIE
C700311	81,77	NORMAND, JOCELYN
C700312	41,90	BERTRAND, ANDRÉ
C700313	367,77	GAGNÉ, VALÉRIE
C700314	95,23	BOSSÉ, ROSARIO
C700315	113,43	CATELLIER, MARCEL
C700316	312,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C700317	6948,52	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C700318	3288,64	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C700319	174,37	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C700320	106,52	TELUS QUÉBEC
C700321	244,61	TELUS MOBILITÉ
C700322	18,23	MONTMAGNY AIR SERVICE INC.
C700323	3988,25	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
C700324	697,89	MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE-SUR-RIV.-DU-SUD
C700325	24,20	MUNICIPALITÉ DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
C700326	62,67	IMPRIMANTE RIVE-SUD
C700327	2350,00	MUNICIPALITÉ DE ST-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
C700328	6674,52	GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.
C700329	15,58	ALLAIRE, MARIO
C700330	425,00	ASS. DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX QUÉBEC
C700331	374,90	GROUPE CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C700332	68,35	LABRADOR LAURENTIENNE INC.
C700333	140,00	CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE MTY
C700334	712,19	JACQUES & RAYNALD MORIN
C700335	230,18	IMPRESSION RIVE-SUD
C700336	979,57	MRC DE BELLECHASSE
C700337	29,00	L'ÉPI D'OR - BOULANGERIE PÂTISSERIE
C700338	100,00	LA PLUME D'OIE, ÉDITION-CONCEPT INC.
C700339	9108,27	SERVICES SANITAIRES ROY
C700340	658,63	NORAM EXPERTS-CONSEILS INC.
C700341	6,15	AUBÉ, LUCA
C700342	341,16	NÉOPOST CANADA LTÉE
C700343	1605,48	ESRI CANADA LIMITED
C700344	1010,00	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS QUÉBEC
C700345	336,17	ÉVOLUTRA CORPORATION
C700346	239,20	MERCIER, CHANTAL

C700347	273,48	GRUPE SYSTÈME FORÊT (LE)
C700348	5548,11	HYDRO QUÉBEC
C700349	840,00	RIOUX, SYLVAIN
C700350	92,30	LE NETTOYEUR MAGNYMONTAIS INC.
C700351	2679,80	LÉVESQUE, ÉRIC
C700352	503,27	CARON, CLÉMENT
C700353	1513,96	GIRARD, JEAN
C700362	230,66	LABRECQUE, NANCY
C700363	13,20	BLAIS, GAÉTAN
C700364	7,46	GOULET, JOCELYN
C700365	197,81	PILOTE, NICOLAS
C700366	3,50	FORTIN, MYRIAM
C700367	524,34	LAPIERRE, ANDRÉ
C700368	121,58	NORMAND, JOCELYN
C700369	76,78	BERTRAND, ANDRÉ
C700370	20,25	VACHON, JOCELYN
C700371	250,91	GAGNÉ, VALÉRIE
C700372	218,27	CATELLIER, MARCEL
C700373	81,41	ROY, JACQUES-ANDRÉ
C700374	756,21	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C700375	2813,67	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C700376	462,22	TELUS QUÉBEC
C700377	189,48	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
C700378	1227,11	COOPÉRATIVE JOURNAL L'OIE BLANCHE
C700379	148,14	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE
C700380	28,49	BERNIER IMPRIMEURS INC.
C700381	8250,00	CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY
C700382	100,00	MUNICIPALITÉ DE STE-EUPHÉMIE-SUR-RIV.-DU-SUD
C700383	282,24	MUNICIPALITÉ DE STE-APOLLINE-DE-PATTON
C700384	383,65	MUNICIPALITÉ DE CAP-ST-IGNACE
C700385	256,39	PUBLICITÉ PLASTIQUE BLAIS LTÉE
C700386	752,07	GRUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.
C700387	40,00	FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY
C700388	8,07	INFOTECH
C700389	60,00	L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ
C700390	78,55	JACQUES & RAYNALD MORIN
C700391	393,13	IMPRESSION RIVE-SUD
C700392	16986,00	GRUPE ULTIMA INC.
C700393	193,54	FLEURISTE BEAUSITE ENR.
C700394	12,30	AUBÉ, LUCA
C700395	250,00	CONSEIL DE LA CULTURE
C700396	1246,78	TÉLUS QUÉBEC
C700397	300,00	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS QUÉBEC
C700398	7,00	MERCIER, CHANTAL
C700399	1459,49	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, AVOCATS
C700400	1764,56	MICHEL PROULX MEUBLES
C700401	66,09	C.F.E.R. DE BELLECHASSE
C700402	185,39	CARON, CLÉMENT
M700300	5054,12	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY
M700301	14000,00	TRANSPORT COLLECTIF MRC DE MONTMAGNY
M700354	136,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
M700355	28,90	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

120 061,17 \$

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2007 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 120 061,17 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2007

Un état des revenus et dépenses est déposé au 30 avril 2007.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 COMITÉ C.S. - TROIS MRC

Suite à une rencontre le 1^{er} mai dernier, **la première priorité d'action** a été de mettre en commun nos moyens d'actions pour favoriser la visite d'industries et également, de faire circuler de l'information en provenance des entreprises sur les métiers d'avenir pour la région et pour les jeunes. Les jeunes doivent recevoir le message qu'il y a de l'emploi dans leur milieu et il est également important de leur montrer les types d'emplois offerts (les opportunités).

Les métiers techniques étant dévalorisés, les représentants des organismes trouvent importants de montrer le potentiel des entreprises d'ici (certaines oeuvrent à l'international et sont des leaders dans leur domaine) et également leurs besoins.

La **deuxième priorité d'action** est de faire connaître la région de nos MRC respectives aux jeunes. De leur enseigner l'histoire de la région, de leur montrer les attraits du milieu et de leur faire faire des activités dans le milieu.

10. VARIA OUVERT

10.1 DÉPART DE M. PIERRE JEAN

M. Pierre Jean annonce au Conseil des maires qu'il quittera ses fonctions de maire pour des raisons personnelles et ce, à compter du vendredi 11 mai prochain.

Les membres du Conseil de la MRC le remercient sincèrement pour le travail effectué au sein du conseil.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2007-04-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h30.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.